

RAPPORT VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSENTÉ PAR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU



JUILLET 2017 - ONU

Sommaire

Préface de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.....	5
Contexte et méthodologie.....	8
Examen des Objectifs de Développement Durable	11
ODD 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	12
ODD 2 - Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	18
ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	24
ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	30
ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	40
ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	46
ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable	52
ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	60
Evaluation du niveau d'atteinte actuel des 17 Objectifs de Développement Durable.....	64
Conclusion et étapes suivantes.....	66



Palais de Monaco

Juillet 2017



© Palais Princier - Gaëtan Lucci

La mondialisation de l'économie et des échanges bouleverse nos sociétés.

Elle creuse les inégalités et aggrave de nombreuses fractures, qu'elles soient sociales, économiques ou à portée environnementale. Mais elle suscite aussi des progrès extraordinaires et génère de précieuses prises de conscience.

Par ces tragédies qui perdurent, nul ne peut plus ignorer les douleurs et les injustices qui frappent nos contemporains, aussi éloignés géographiquement de nous soient-ils.

Or, nous sommes à la croisée des chemins et il nous appartient de faire des choix courageux sur la plupart des grands enjeux qui déterminent notre avenir. Qu'il s'agisse des problématiques de santé, d'éducation, d'environnement, de pauvreté ou d'exclusion, nous savons aujourd'hui les drames qui se jouent, les catastrophes qui menacent. Nous en connaissons aussi les solutions.

Celles-ci souvent complexes, ou difficiles à mettre en œuvre, requièrent la participation de chacun.


A son échelle, la Principauté de Monaco a fait le choix d'assumer cette responsabilité. Fidèle à sa tradition, mon pays, sous mon autorité, s'engage résolument en faveur de valeurs qui sont les siennes pour un monde plus juste, une croissance plus respectueuse des hommes et de l'environnement, une humanité plus responsable.

.../...

Les Objectifs de Développement Durable constituent pour cela une opportunité exceptionnelle. Celle de rappeler les principes et les ambitions qui doivent nous unir, par-delà nos différences. Celle d'identifier les moyens d'être fidèles à ces principes et d'atteindre ces objectifs. Celle de faire le point sur nos actions respectives, de manière lucide.

C'est ce que propose ce rapport. Il présente de manière objective la contribution de la Principauté de Monaco aux objectifs énoncés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier à huit d'entre eux.

Il constitue ainsi un point d'étape autant qu'il énonce une exigence, à laquelle Monaco, conscient de ses responsabilités et décidé à les assumer, continuera d'œuvrer sans relâche, pour garantir à sa population un développement prospère et harmonieux et contribuer à l'international à l'avenir de l'humanité et à celui de la Planète.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Albert de Monaco'. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line drawn underneath the name.



Le contexte national

La Principauté de Monaco est un petit pays de seulement 2 km² et un peu moins de 40.000 habitants qui présente de nombreuses spécificités : un régime de monarchie constitutionnelle, une population nationale minoritaire, des traits d'identité partagés avec les pays voisins et en particulier la France, pays dans lequel Monaco est enclavé.

Mais Monaco est aussi un pays plus de sept fois centenaire, riche de valeurs partagées entre un monarque et une

population viscéralement attachée à son pays et à son Prince, un régime constitutionnel stable, un environnement méditerranéen et une ouverture vers la mer, une tradition d'accueil, un engagement historique autour du développement durable et au service de la science et de la culture... autant d'atouts qui font de ce petit pays, à part dans le monde, un havre de paix pour les ressortissants de près de 140 nationalités différentes qui y vivent en parfaite harmonie.

Résistant aux crises et aux écueils suscités par la mondialisation dans de nombreux pays, Monaco a su jusqu'ici y trouver sa place, du fait notamment de la personnalité et de l'engagement de ses Princes, qui depuis plus de cent ans se sont mobilisés autour des grands enjeux du monde au nom de valeurs universelles.

Dès le début du XX^{ème} siècle, le Prince Albert Ier a ainsi fondé l'Institut de Droit International pour la Paix, préfiguration des organisations internationales qui verront le jour après les conflits mondiaux, ainsi que l'Institut Océanographique, dédié à la connaissance des mers ou encore le Bureau Hydrographique International qui deviendra l'Organisation Hydrographique Internationale. Quelques décennies plus tard, le Prince Rainier III a contribué à la création d'accords régionaux pour la protection du milieu marin et a fait passer la Principauté du statut d'observateur à celui de membre à part entière de l'ONU.

Depuis le début de Son règne, S.A.S. le Prince Albert II participe activement à toutes les négociations internationales consacrées à l'environnement, aux mers et au climat, et s'investit personnellement dans de nombreux projets humanitaires. Dans le concert des Nations, Monaco fait ainsi entendre la voix d'un État dont l'influence n'est pas proportionnelle à

sa dimension, mais reflète la constance de ses valeurs et son souci de respecter un principe de neutralité active, dans les domaines qui ont toujours été portés par ses Princes : la paix, les Droits de l'Homme (en particulier des femmes et des enfants), le développement durable et la préservation de l'environnement.

Ce sont ces idéaux que Monaco fait entendre dans les enceintes internationales et met en œuvre au travers d'une politique conforme aux principes des Objectifs de Développement Durable, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

La démarche de mise en œuvre nationale des ODD

La réalisation des Objectifs de Développement Durable constitue un axe prioritaire de l'action gouvernementale définie par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco. Toutes les entités gouvernementales monégasques ont donc été mobilisées pour assurer une mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cette démarche inclusive a été étendue à l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser une appropriation des enjeux de développement durable par les acteurs locaux. Les échanges ainsi suscités ont permis de conjuguer les efforts des différentes

parties prenantes dans la mise en œuvre d'actions, non seulement au niveau national, mais également au niveau international.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'État apporte un soutien aux organisations non-gouvernementales locales (ONG) afin que ces dernières puissent développer des actions en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour rendre compte de cette pluralité d'actions et réaliser une prise en considération équilibrée des trois piliers du développement durable (environnement, social et économie), l'établissement du présent diagnostic a requis la mobilisation de l'ensemble des cinq Départements ministériels composant le Gouvernement Princier, à savoir :

- Département des Affaires Sociales et de la Santé,
- Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,
- Département des Finances et de l'Économie,
- Département des Relations Extérieures et de la Coopération,
- Département de l'Intérieur.



Un groupe de travail interministériel, placé sous l'autorité du Ministre d'État (Chef de Gouvernement) et piloté par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a été créé, composé d'un référent de chaque Département ministériel.

Le Secrétariat Général du Gouvernement, l'Inspection Générale de l'Administration et l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques ont été associés à ce dispositif, leur rôle étant essentiel dans la collecte des données et la planification des actions.

Ce travail a permis, sous l'angle des Objectifs de développement durable, d'examiner

les différentes politiques sectorielles et d'alimenter un cadre de discussion participatif, mobilisant l'ensemble des parties prenantes (secteur privé, société civile).

La Principauté de Monaco se conforme aux indicateurs de suivi tels que définis par les Nations Unies. Cependant, en raison des spécificités nationales, certains d'entre eux ne peuvent à ce stade être appliqués, du fait de la non-disponibilité de données et statistiques.

Le travail d'examen réalisé permettra néanmoins d'engager une réflexion visant à disposer à terme d'indicateurs complémentaires, dans le but d'améliorer le

suivi des ODD et des politiques publiques. Pour les mêmes raisons, certains des objectifs ont fait l'objet d'une interprétation liée aux spécificités territoriales, démographiques et économiques de la Principauté.

Plusieurs d'entre eux ne sont en effet pas entièrement applicables, ou pas pertinents, pour une cité-État d'une superficie de 2 km² totalement urbanisée. C'est par exemple le cas de l'ODD 2 et de ses cibles concernant le secteur agricole, inexistant à Monaco.

Examen des Objectifs de Développement Durable

Cette deuxième partie du rapport se concentre sur huit des Objectifs de Développement Durable. Leur choix répond à la fois aux spécificités nationales et au programme fixé par les Nations Unies pour le Forum politique de haut niveau de juillet 2017.

L'ODD 4 est également abordé, en raison de l'importance que le Gouvernement Princier accorde à l'éducation.

Des éléments plus détaillés sont par ailleurs proposés pour les ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques » et 14 « Préservation des Océans », qui revêtent une importance particulière pour la Principauté et S.A.S. le Prince Souverain.



**ODD1 ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ SOUS
TOUTES SES FORMES
ET PARTOUT DANS
LE MONDE**



AU PLAN NATIONAL

Les Souverains successifs de Monaco et leurs Gouvernements ont depuis longtemps choisi de doter cette cité-État des structures nécessaires au développement d'une économie florissante, au bénéfice de sa population et des résidents qu'elle a su attirer.

Au plan national, la lutte contre la pauvreté, initiée au siècle dernier, a été un succès, au point que la pauvreté a pu être quasiment éradiquée de la Principauté. Le Gouvernement Princier continue néanmoins de consacrer chaque année un effort important au redéploiement des richesses ainsi qu'au renforcement du lien social. Cette politique s'appuie sur des services sociaux performants, qui agissent au bénéfice des monégasques et des résidents de la Principauté à travers un large dispositif d'aides permettant de répondre à la diversité des situations et des risques.

Ces aides sont destinées à toutes les personnes domiciliées à Monaco qui, en raison de leur état de santé, de leur invalidité, de leur âge ou de circonstances exceptionnelles, ne peuvent subvenir seules à leurs besoins essentiels. Elles concernent aussi bien les nationaux que les personnes de nationalité étrangère, ces dernières devant toutefois remplir certaines conditions de résidence – généralement

5 ans, sauf en ce qui concerne le handicap ou l'enfance en danger.

De la même manière, toute personne de nationalité monégasque ou résidant dans la Principauté de façon stable et régulière, depuis cinq ans au moins, peut bénéficier de l'aide médicale de l'État. Cette aide consiste en une couverture médicale de base et la prise en charge de frais définis et engagés en cas de maladie, autre que maladie professionnelle ou accident du travail, de maternité, d'invalidité ou de décès, pour le demandeur ainsi que, le cas échéant, pour ses ayants droit, à certaines conditions. Ce système repose sur les régimes légaux de protection sociale, auxquels se sont ajoutées au fil des décennies les aides publiques.

En Principauté coexistent deux catégories d'actifs, chacune bénéficiant d'un régime de sécurité sociale particulier : les salariés et les travailleurs indépendants. Les agents de l'État et de la Commune bénéficient de régimes de sécurité sociale et de retraite particuliers qui, dans tous les cas, sont au moins aussi favorables que ceux des salariés du secteur privé. Le régime d'assurance chômage en vigueur à Monaco est le régime paritaire de l'assurance chômage français, qui a été étendu réglementairement au territoire de la Principauté.

Monaco accueille chaque jour plus de 40.000 travailleurs et double ainsi quotidiennement sa population.

La Principauté a donc signé des conventions de voisinage (convention franco-monégasque du 28 février 1952 et convention italo-monégasque du 12 février 1982) qui permettent d'assurer la coordination des régimes de sécurité sociale et de retraite de ces deux pays avec ceux de la Principauté, de manière à améliorer les conditions de couverture sociale des ressortissants de l'un des États contractants amenés à travailler ou à se déplacer sur le territoire de l'autre État. L'accès à la sécurité sociale et aux soins de santé est accordé en fonction du lieu de travail, du lieu de résidence et au regard des conventions de sécurité sociale de voisinage.

Afin de ne laisser personne de côté, les dispositifs d'aide et de soutien médicaux et sociaux agissent en relais, au travers de l'aide médicale de l'État, pour toute personne ne relevant pas d'un régime obligatoire de sécurité sociale et n'étant pas en mesure de souscrire une assurance auprès d'organismes privés. Le dispositif monégasque permet ainsi à l'ensemble de la population d'avoir accès à une couverture maladie.



© Direction de la Communication Charly Gallo

UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AVANCÉ



La Principauté de Monaco offre un système de sécurité sociale avancé pour les nationaux et les résidents de toutes

nationalités, comme pour les étrangers qui y travaillent. Le dispositif législatif monégasque a été conçu pour que l'ensemble de la population active ait accès à une protection sociale.

RICHESSSE ET SOLIDITÉ DU LIEN SOCIAL



Le Gouvernement Princier consacre chaque année un effort important et nécessaire à la richesse et à la solidité du lien social. La politique sociale du Gouvernement Princier s'adresse aux Monégasques et aux résidents de la Principauté qui en ont besoin. Accompagnés par les services sociaux de l'État et de la Mairie, ils bénéficient d'un large dispositif d'aides, répondant à la diversité des situations. Des secours temporaires et ponctuels peuvent être alloués aux personnes résidentes, comme par exemple des soutiens financiers au loyer ou encore des tickets service (bons d'achat alimentaires).

L'INTERVENTION DES SERVICES SOCIAUX PERMET DE GARANTIR AUX BÉNÉFICIAIRES UNE MOYENNE ÉCONOMIQUE DE 15 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE COMPOSANT LE FOYER.



AU PLAN INTERNATIONAL

La Principauté de Monaco est un État solidaire et responsable, conscient des inégalités et des lignes de fracture qui traversent le monde.

Dans la mesure de ses moyens, limités par la taille du pays, elle s'est donc engagée depuis longtemps dans une politique ambitieuse d'aide publique au développement.

Cette action passe notamment par un soutien à la résilience et à l'insertion socio-économique des populations vulnérables (personnes réfugiées, enfants des rues...), sous l'angle de leur prise en charge sociale (accès aux services de base, mise en place de mutuelle, d'activités génératrices de revenus) et de l'encouragement à l'emploi et à l'entrepreneuriat (micro-finance, soutien aux petites et moyennes entreprises).

Par ailleurs, une importante coopération s'est développée autour de la protection civile, à travers notamment le financement d'infrastructures destinées à prévenir et gérer les catastrophes susceptibles de fragiliser davantage encore les populations vulnérables.

POPULATION VULNÉRABLE : MICROFINANCE - TUNISIE

En Tunisie, la Principauté finance un projet pilote visant à soutenir et accompagner la création d'activités économiques pour les populations les plus en difficulté et exclues des services classiques d'aide à la création d'entreprise. 750 entrepreneurs, dont 50% de femmes, ont bénéficié de ce soutien.

PROTECTION SOCIALE : MADAGASCAR

A Madagascar, pays parmi les moins avancés (PMA), le projet soutenu par Monaco vise à augmenter l'autonomie financière des habitants par l'accès à du micro-crédit. Ce dispositif est complété par un système de formation, ainsi que par l'accès à des services de santé de base et à une mutuelle.

Plus de 18.500 personnes améliorent ainsi leur situation, en initiant ou développant leurs activités productives et en réduisant leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs.



© S.Derrasse-REALIS-DCI

En outre, dans le droit fil de sa politique de coopération au développement, la Principauté de Monaco promeut au sein des instances internationales, l'État de droit, la justice sociale et le développement économique, en particulier au profit des personnes les plus vulnérables, dont les femmes et les filles, ainsi que des populations victimes des grandes crises sécuritaires.

Cet engagement se traduit notamment par le soutien financier accordé à des projets en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée et du renforcement de la résilience des populations des Petits États Insulaires en Développement (PEID) face aux catastrophes naturelles.

RÉSILIENCE : HCR - MAROC

Monaco soutient le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dans sa mission de protection et d'intégration des réfugiés au Maroc, en renforçant les compétences nationales en matière d'asile. Le projet contribue également à l'autosuffisance et à l'insertion socioprofessionnelle de la population réfugiée, par la formation professionnelle, le développement d'activités génératrices de revenus et l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Plus de 4.600 réfugiés sont ciblés, avec la coopération des acteurs institutionnels marocains.



**ODD2 ÉLIMINER LA FAIM,
ASSURER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE,
AMÉLIORER LA NUTRITION
ET PROMOUVOIR
L'AGRICULTURE DURABLE**



©CHPG

AU PLAN NATIONAL

En raison de l'exiguïté de son territoire - 2 km² totalement urbanisés, la Principauté ne dispose pas d'une agriculture et d'un système de ressources alimentaires qui lui soient propres.

Par ailleurs, les politiques publiques font que la problématique de la faim est inexistante à Monaco. Les personnes qui le nécessiteraient peuvent toutefois bénéficier de prestations et d'aides dispensées par les services sociaux de l'État et de la Mairie.

La promotion d'une alimentation équilibrée et de qualité constitue un objectif prioritaire en matière de santé publique.

Conformément à la loi, les établissements préscolaires, scolaires ou de soins et de santé publics ou privés situés en

Principauté de Monaco et dotés de services de restauration collective ont l'obligation de faire entrer dans la composition des repas des matières premières issues de l'agriculture biologique.

L'introduction de tels produits dans la restauration scolaire participe à l'éducation alimentaire des enfants, qui est un élément de la lutte contre l'obésité. Dans les structures sanitaires, elle contribue directement au maintien ou à l'amélioration de l'état de santé.

Les services publics assurent le contrôle de tous les établissements alimentaires publics ou privés et veillent à l'hygiène publique et la santé animale.

Le lait maternel est considéré comme bénéfique pour la santé des nourrissons.

RESTAURATION : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Afin de lutter contre le gaspillage, les restaurants monégasques peuvent, depuis 2016, proposer à leurs clients d'emporter leurs restes alimentaires dans des boîtes appropriées.

En outre, un texte réglementaire relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires est venu en mars 2017 encadrer et préciser la cession d'invendus et de restes alimentaires, afin de favoriser cette pratique.

Afin de permettre aux femmes qui le souhaitent d'allaiter leur enfant, le service maternité de l'hôpital organise



© Direction de la Communication Charly Gallo

chaque semaine, un groupe de soutien à l'allaitement. Conseils et aides sont prodigués aux mères souhaitant allaiter.

A l'occasion de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, l'hôpital propose également une information gratuite et ouverte au public. Elle permet aux professionnels, étudiants et jeunes mamans de venir s'informer auprès de consultantes en lactation sur les bienfaits du lait maternel, l'extraction manuelle, les positions les plus confortables pour allaiter ou l'alimentation de la mère. En 2016, le taux d'allaitement à la sortie de la maternité de l'hôpital public est ainsi de 77,5%.

FIXÉE EN 2013 À 10 % DE MATIÈRES PREMIÈRES BIOLOGIQUES OU DE PRODUITS BIOLOGIQUES PAR AN, LA PROPORTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE A ÉTÉ PORTÉE À 20 % DÈS 2015.



AU PLAN INTERNATIONAL

Pour faire face à la situation actuelle (925 millions de personnes en insécurité alimentaire dans le monde et 20 millions en situation de famine) et future (9 milliards d'habitants à nourrir en 2050), la Principauté de Monaco prône, à l'échelle internationale, un développement responsable.

Seul un tel développement, soucieux de répondre aux besoins des hommes en respectant ceux de la Planète, permet en effet d'agir contre la faim et de garantir la sécurité alimentaire des populations actuelles aussi bien que des générations futures.

C'est pourquoi la Principauté conduit une politique active et déterminée en faveur d'un usage plus raisonnable des ressources naturelles. Complémentaire des actions conduites au sein des enceintes internationales dédiées, cette politique de préservation de l'environnement et de la biodiversité favorise la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes. Cela se traduit notamment par un soutien à des programmes de gestion et de restauration des écosystèmes des Petits États Insulaires en Développement et de promotion de la pêche durable, à

PRODUCTIVITÉ AGRICOLE : FAO - MALI



Ce projet, mené avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Gouvernement du Mali, a pour objet de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de 1.000 femmes rurales regroupées autour de périmètres maraîchers dans la région de Mopti. 10 communes et plus de 8.000 personnes sont concernées. Les infrastructures pour l'accès à l'eau, les achats de semences, la diversification vers l'élevage et la formation des femmes aux notions de gestion de base sont ciblés en priorité.

travers des dispositifs de lutte contre les pratiques illégales et l'appui à la pêche artisanale.

L'action monégasque vise notamment les besoins de court terme, ceux en particulier qui résultent de crises liées à des conflits ou des phénomènes naturels (comme les changements climatiques) affectant les populations les plus vulnérables.

Sur le moyen terme, l'action de Monaco cible plusieurs objectifs : l'augmentation d'une production alimentaire durable (soutien à la mise en place de filières agricoles, soutien aux agriculteurs pour l'agro-écologie), la création d'emploi dans les campagnes (stabilisation des populations et amélioration des conditions de vie) et l'éducation à la nutrition (alimentation des nourrissons, des femmes enceintes).

PRODUCTIVITÉ AGRICOLE : SÉNÉGAL



Monaco soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles d'éleveurs dans la région de Dagana et Podor au Sénégal.

Grâce au soutien de la Principauté, plus de 1.000 familles d'éleveurs vont pouvoir augmenter leurs revenus en améliorant la production de lait et la chaîne d'approvisionnement, tout en renforçant le dialogue entre la filière interprofessionnelle laitière et les acteurs territoriaux.

MALNUTRITION DES ENFANTS : CANTINES SCOLAIRES PAM - BURUNDI



Ce projet est mis en place avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Burundi, pays parmi les moins avancés (PMA), dans la province de Muyinga, qui présente un des taux les plus élevés de malnutrition chronique (celle-ci frappant 1 personne sur 2 dans

la région). Son objectif est d'augmenter la production et les revenus des petits exploitants agricoles avec la vente de leurs produits aux cantines de 58 écoles primaires.

Ce dispositif permet également d'augmenter les inscriptions et le maintien des enfants dans le système scolaire, tout en veillant à leur alimentation.





ODD3 PERMETTRE
À TOUS DE VIVRE
EN BONNE SANTÉ
ET PROMOUVOIR
LE BIEN-ÊTRE
DE TOUS À TOUT AGE



© AIA

**A MONACO,
L'ESPÉRANCE DE VIE
À LA NAISSANCE EN
2013-2015 EST STABLE,
À 85 ANS (82,1 ANS
POUR LES HOMMES
ET 88,2 ANS POUR
LES FEMMES).**

AU PLAN NATIONAL

Plusieurs études internationales placent la Principauté de Monaco au premier rang mondial des pays disposant de l'espérance de vie la plus élevée. Cette situation est le résultat d'une politique de santé publique adaptée à la réalité particulière d'un petit territoire très densément peuplé et qui accueille quotidiennement des travailleurs provenant de deux pays frontaliers.

Le dépistage et la prévention sont au cœur de cette politique, grâce en particulier à une entité publique dédiée : le Centre monégasque de dépistage. Ce Centre organise des campagnes de dépistage, accueille, écoute et informe les personnes concernées et, le cas échéant, les oriente dans la recherche des soins appropriés et

appréhende les maladies transmissibles et non transmissibles.

Parmi les services de santé proposés, ce Centre effectue, en matière de maladies transmissibles, le dépistage individuel anonyme et gratuit du VIH, des hépatites B et C et des infections sexuellement transmissibles. Dans le cas des maladies non transmissibles, il mène une action préventive et organise des campagnes sur plusieurs types de cancers (colorectal, sein, col de l'utérus) en faveur des assurés sociaux de la Principauté et de leurs ayants-droit.

Ainsi appuyée sur de solides dispositifs préventifs, la politique de santé publique s'articule autour de 5 priorités.

PRÉVENTION DES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES AUPRÈS DES LYCÉENS



Des séances d'information, des ateliers, des tables rondes, des rencontres avec des médecins et des spectacles interactifs sont organisés au cours des trois années de lycée, ce qui permet tout à la fois, d'alerter sur les dangers, de partager les moyens de prévention et de rappeler les droits de chacun.

L'éradication des épidémies et des maladies

La gestion des risques sanitaires est une préoccupation du Gouvernement Princier qui dispose d'un encadrement juridique en matière de sécurité alimentaire, de maladies à déclaration obligatoire et de vaccinations obligatoires.

Par une politique active de sensibilisation et de vaccination préventive, la Principauté a atteint ses objectifs d'éradication pour le paludisme et la tuberculose. Monaco maintient cependant un niveau élevé de vigilance et s'associe chaque année à la semaine de la vaccination.

Il est, ainsi, régulièrement rappelé à la population générale et aux professionnels

exerçant une activité de nature à les exposer ou à exposer des tiers à des risques de contamination, l'impérieuse nécessité de mettre à jour les vaccins obligatoires, mais également l'importance des vaccinations recommandées.

Dans le cadre de sa politique et compte tenu des exigences de l'OMS pour la vérification de l'élimination de certaines maladies dans la Région européenne, le Gouvernement Princier a créé, en 2016, le Comité national des vaccinations (CNV), chargé de proposer une stratégie vaccinale ainsi que des mises à jour du calendrier des vaccinations obligatoires et recommandées.

Il peut, en outre, être consulté pour toutes questions relatives à la vaccination. Toute personne susceptible d'être affectée peut faire l'objet d'une prise en charge en centre hospitalier.

La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et l'éducation à la santé sexuelle

La Principauté de Monaco assure à tous l'accès à des soins de santé sexuelle. L'interruption de grossesse y est strictement encadrée par la loi. Dans le cadre de l'éducation des jeunes à la santé, l'éducation sexuelle et reproductive est

intégrée dans les programmes scolaires de sciences de la vie et de la terre. Le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles font l'objet d'une attention particulière.

Tous les ans, des actions de sensibilisation sont conduites auprès des lycéens, en partenariat avec des associations monégasques comme Fight Aids Monaco, présidée par S.A.S. la Princesse Stéphanie.

La prévention des addictions s'inscrit, quant à elle, dans le cadre plus général de la promotion de la santé et de l'hygiène de vie dispensée aux enfants dès leur plus jeune âge.

DÉPISTAGE ET PRÉVENTION : DES CAMPAGNES CIBLÉES



Les campagnes de prévention du cancer colorectal et du cancer du sein (50-80 ans), de l'ostéoporose (55-80 ans), du cancer du col de l'utérus (dès 21 ans) et l'incitation à la vaccination contre le papillomavirus (jeunes filles de 11 à 14 ans), font l'objet d'envois par le Centre Monégasque de Dépistage de courriers individuels invitant les personnes à risque à réaliser les examens de dépistage.



La lutte contre le tabagisme

Depuis 2008, la loi interdit de fumer dans des locaux à usage collectif. Elle organise également la prévention et la protection de la jeunesse, ainsi que des consultations de tabacologie au sein d'un établissement de santé public. Des campagnes sont menées en lien avec les services de la médecine du travail et de l'éducation nationale.

La santé mentale

Le Gouvernement Princier est attaché à la promotion de la santé mentale et à la prévention des troubles mentaux, à toutes les étapes de la vie. Sa politique en la matière s'inscrit notamment dans un objectif plus global de lutte contre toute discrimination à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux. Dès la naissance, tout enfant bénéficie d'un suivi médical régulier. Dès l'âge de 2 mois, il est susceptible d'être accueilli en

crèche collective ou familiale, puis, dès l'âge de 3 ans, en milieu préscolaire. Toutes les structures bénéficient de médecins référents susceptibles d'intervenir avec l'appui de psychologues dédiés.

Durant la scolarité, obligatoire dès l'âge de 6 ans, des programmes d'éducation à la santé sont dispensés, pour lesquels les établissements disposent d'un personnel formé à accompagner les enfants en difficulté, à dépister les troubles mentaux, à intervenir en urgence auprès des enfants en danger physique ou moral et à favoriser l'intégration des enfants handicapés.

Au-delà du cadre scolaire, les jeunes sont pris en charge en fonction des troubles qu'ils présentent, voire en urgence, tant sur un plan médical qu'éducatif. Cette prise en charge précoce et adaptée est seule à même de prévenir les handicaps secondaires.

La protection de l'enfance

Les familles rencontrant des difficultés pour éduquer leurs jeunes enfants bénéficient d'un suivi pluridisciplinaire (regroupant selon l'âge des enfants divers intervenants : puéricultrices, travailleurs sociaux, psychologues...).

Il peut être ordonné par la Justice, l'objectif principal étant de maintenir l'enfant dans sa famille.

Toutefois, lorsque le maintien dans la famille s'avère dangereux, le recours à un placement est opéré au sein d'une famille d'accueil, au foyer de l'enfance, ou auprès d'institutions spécialisées.

Parallèlement, les parents en conflit peuvent avoir recours à un service de médiation familiale dont l'objectif est de placer l'intérêt de l'enfant au centre de la démarche.



© Neibinger-Straussier

AU PLAN INTERNATIONAL

La Principauté s'est considérablement investie dans l'amélioration de la santé mondiale. Elle participe donc activement à des initiatives diverses en ce sens, tant au niveau multilatéral que sur un plan bilatéral, à travers sa politique de coopération internationale.

Au sein des instances internationales, les orientations principales du Gouvernement Princier concernent notamment la lutte contre les maladies non transmissibles, les liens entre l'environnement et la santé, et la lutte contre certaines maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la poliomyélite ou encore la drépanocytose.

Monaco participe activement aux actions de l'OMS contre les maladies non transmissibles et a, à ce titre, soutenu l'inclusion d'une cible dédiée à cette question

dans les Objectifs de Développement Durable. La Principauté apporte également son soutien depuis plusieurs années à la lutte contre le cancer en contribuant au programme PACT conduit conjointement par l'AIEA, l'OMS et le Centre international de recherche sur le cancer.

La lutte contre les maladies transmissibles est également un domaine d'action privilégié de la Principauté, qui s'est notamment associée au programme de l'ONUSIDA dès que celui-ci est devenu effectif, en 1996.

Cet engagement, toujours croissant, s'est traduit par la conclusion, le 28 février 2007, d'un accord-cadre de coopération avec ce Programme (toujours reconduit depuis lors).

Son objet principal est d'apporter une aide aux pays frappés par la pandémie, grâce

notamment au fonds d'accélération des projets du Programme.

En outre, l'engagement personnel de S.A.S. la Princesse Stéphanie dans la lutte contre le VIH/SIDA a été consacré par Sa nomination en qualité d'Ambassadeur de bonne volonté de l'ONUSIDA, le 6 octobre 2006 à Genève. Cette nomination renforce Son implication, par le biais de Son Association Fight Aids Monaco, en faveur d'une information de qualité, accessible à tous, d'une prévention efficace et de l'accompagnement des malades.

Autre pilier d'action de la Principauté dans le cadre de la lutte contre les maladies transmissibles au niveau mondial : son intervention dans l'éradication de la poliomyélite.



© UNICEF

Santé et environnement

L'engagement fort de la Principauté pour la santé et le développement durable se traduit également par un investissement majeur sur les thématiques de santé et environnement.

En 2016, le Centre Scientifique de Monaco (CSM), établissement public, a été désigné centre collaborateur de l'OMS pour la santé et le développement durable, via son pôle santé humaine du département de biologie médicale. Cette désignation constitue la reconnaissance du travail de longue date du CSM sur cette thématique. Elle lui permettra notamment de renforcer sa collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en particulier, en ce qui concerne les conséquences sanitaires du changement climatique. Dans la droite ligne de l'engagement de S.A.S. le Prince Albert II pour l'environnement, Monaco contribue également chaque année à des programmes sur l'environnement et la santé. Enfin, Monaco reste profondément

MALADIE NÉGLIGÉE : RÉSEAU DRÉPANOCYTOSE

Depuis 10 ans, Monaco soutient la lutte contre la drépanocytose, 1^{ère} maladie génétique au monde, à travers la construction et l'accompagnement de centres de référence.

Cela se traduit par la prise en charge des malades, le financement d'un diplôme universitaire à Bamako pour former les médecins africains et la création d'un réseau Ouest Afrique/Madagascar regroupant les associations de patients et les médecins référents de 6 pays.

Ce réseau permet de coordonner leurs efforts et leurs actions au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal.

attaché à la construction de systèmes de santé résilients. La Principauté répond à la quasi-totalité des principales capacités

PARTENARIAT MULTIPARTITE : GAVI

Monaco soutient l'alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) dans le cadre d'un partenariat public/privé. Ce projet vise l'élargissement de l'accès à la vaccination et l'amélioration de la santé maternelle et infantile dans plusieurs pays parmi les moins avancés (PMA) comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et Madagascar. Une attention particulière est portée aux lieux de distribution, à la question du genre et au niveau économique des patients. Il est prévu de vacciner 105.000 enfants.

requis par le Règlement Sanitaire International. Dans le respect de ses spécificités, elle travaille actuellement à la conclusion d'un accord bilatéral avec la France, afin d'adapter les particularismes monégasques aux exigences de ce règlement.

Cette présence forte sur les enjeux de santé mondiale se manifeste également par un positionnement prioritaire de la santé dans la stratégie de coopération bilatérale de la Principauté, notamment dans les domaines où les efforts conjoints des nations n'ont pas permis d'avancer de manière significative, comme la mortalité materno-infantile ou les décès liés aux grandes pandémies.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, Monaco maintiendra son effort sur cet enjeu majeur pour le développement des pays du Sud et déploiera sa stratégie d'appui dans les pays partenaires, notamment de la zone subsaharienne.

Celle-ci est fondée sur 3 axes :

- favoriser l'accès aux soins médicaux pour tous, en fournissant un appui aux systèmes de santé publique et en contribuant à la formation du personnel de santé ;
- améliorer la santé maternelle et infantile, en contribuant à la nutrition et au soin des femmes enceintes, ou encore par la vaccination des enfants ;
- poursuivre la lutte contre les pandémies (paludisme, VIH/Sida) et les maladies négligées dans les pays du Sud (drépanocytose, soutien aux structures de santé dédiées et aux associations de patients).

Dans une approche sociale, une attention particulière est accordée aux groupes de populations les plus pauvres dans les zones marginalisées, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux prestations de santé. Dans ce domaine, Monaco privilégie une approche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés.

MORTALITÉ MATERNELLE : PROJET FORFAIT OBSTÉTRICAL EN MAURITANIE

La Principauté soutient le projet, porté par l'Agence Française de Développement (AFD), visant à réduire le taux de mortalité maternelle et néo-natale en Mauritanie, par l'amélioration de la qualité

de l'offre de soins publique pour les mères et leurs enfants, l'accès des femmes aux prestations en santé maternelle et périnatale et l'assurance de meilleures conditions de travail aux professionnels de santé dans les zones d'intervention. Au total, 32 structures bénéficient du dispositif appelé « forfait obstétrical ».

LUTTE CONTRE LA POLIOMYÉLITE

La Principauté a été et reste encore aujourd'hui un important contributeur

dans la lutte contre cette affection et assure notamment la co-présidence du Groupe des partenaires de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

LA PRINCIPAUTÉ, DEUXIÈME PLUS PETIT PAYS AU MONDE EN SUPERFICIE, COMPTE PARMIS LES 40 PREMIERS BAILLEURS DE FONDS EN VOLUME DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ.

LE 6 OCTOBRE 2006 À GENÈVE, S.A.S. LA PRINCESSE STÉPHANIE A ÉTÉ NOMMÉE AMBASSADEUR DE BONNE VOLONTÉ DE L'ONUSIDA.



ODD4 ASSURER
À TOUS UNE ÉDUCATION
ÉQUITABLE, INCLUSIVE
ET DE QUALITÉ
ET DES POSSIBILITÉS
D'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE



© Eric MATHON / Palais Princier

AU PLAN NATIONAL

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre d'un partenariat public-privé, les élèves de lycée bénéficient du projet « Ma Classe Solidaire ». L'objectif est de les sensibiliser aux enjeux du développement durable, de l'économie sociale et de la finance solidaire, ainsi que de les mobiliser autour de projets de solidarité innovants et impactants, en les incitant à agir collectivement.

encadrés par des conseillers d'éducation et peuvent bénéficier d'un soutien ponctuel par des enseignants, notamment dans les matières fondamentales. Les enfants maîtrisant mal la langue française bénéficient d'un soutien pour en acquérir plus rapidement les bases et favoriser ainsi leur intégration et leur apprentissage.

Le handicap n'est pas exclusif du bénéfice de cette scolarité de qualité, au contraire. En considération des besoins spécifiques de l'enfant ou du jeune, le Gouvernement Princier met en œuvre les adaptations nécessaires à son instruction en milieu normal ou spécialisé : accompagnement par des enseignants spécialisés ou des auxiliaires de vie scolaire, adaptation du rythme scolaire, des supports, outils informatiques.

Les établissements scolaires de la Principauté de Monaco satisfont aux besoins éducatifs non seulement des populations nationale et résidente, mais aussi, à hauteur d'un tiers des effectifs, de celle des communes françaises situées à sa périphérie.

Dès le plus jeune âge, l'inclusion est de rigueur et les enfants sont scolarisés sans discrimination. La mixité internationale du pays, où moins d'un quart des élèves est de nationalité monégasque, crée naturellement un vivre-ensemble harmonieux. De plus, la grande majorité du corps enseignant est d'origine étrangère.

Monaco offre à sa population l'accès à une instruction préélémentaire, de 3 à 5 ans. La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans et est structurée en cycles primaire, collège et lycée. Des diplômes d'études supérieures sont également accessibles. L'État garantit donc l'accès à l'éducation

pour tous et a fait le choix de pourvoir à une instruction de grande qualité.

A cette fin, une politique de recrutement des personnels de haute compétence est menée, avec une sélection en fonction des diplômes, de l'expérience et de la valeur ajoutée que ces personnels peuvent fournir au système éducatif monégasque. L'excellence des résultats aux examens de fin d'études secondaires témoigne de l'engagement de toutes les équipes pédagogiques, éducatives et de direction, mais aussi des moyens conséquents que le Gouvernement Princier déploie pour offrir à chacun une scolarité adaptée et réussie.

Au titre de la vie scolaire, toutes mesures sont prises pour permettre l'accomplissement d'une politique d'intégration et d'accompagnement qui vise à ne laisser aucun élève de côté.

Au sein des cycles primaire et secondaire, les enfants en difficulté d'apprentissage sont

Le handicap fait, en outre, l'objet d'une sensibilisation régulière au sein des établissements, sous l'angle de la compréhension et du droit à la différence.

Afin de donner aux élèves la possibilité de concilier, le cas échéant, la pratique intensive de leur discipline sportive et un parcours scolaire de qualité, un dispositif de classes à horaires aménagés est proposé dès le collège et jusqu'en classe de Terminale. Ainsi, dès le collège, les élèves justifiant d'un volume d'entraînement hebdomadaire minimal de huit heures peuvent bénéficier d'aménagements d'horaires ; à partir du lycée, les sportifs dits de « très haut niveau » sélectionnés par le Comité Olympique Monégasque et pratiquant au moins vingt heures par semaine, peuvent intégrer le dispositif « sport élite » proposant un emploi du temps allégé et établi en fonction de leurs impératifs sportifs.

Enseignement supérieur

En matière d'enseignement supérieur, Monaco, du fait de son exigüité, propose un nombre limité de diplômes, mais a mis en place une politique d'aides financières aux étudiants choisissant de poursuivre leur cursus à l'étranger.

L'orientation scolaire et professionnelle est effectuée au sein des établissements

avec les conseillers d'orientation, au fur et à mesure de la scolarité. En complément, un Centre d'Information de l'Éducation Nationale – en lien avec le réseau « ENIC-NARIC » (European Network of Information Centers – National Academic Recognition Information Centers) – est à la disposition des jeunes en quête d'informations. Il accompagne leurs choix de filière, de formation, de métier, de carrière et de reconversion. Il est librement accessible aux collégiens, lycéens, étudiants et adultes.

Le développement des contrats d'apprentissage alliant formation professionnelle rémunérée et formation théorique d'enseignement permet aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans un domaine en lien direct avec leur formation. Il en est de même de la formation en alternance, Monaco ayant développé ce système dans un secteur où l'offre d'emploi est particulièrement élevée en Principauté : le secteur bancaire.

Les Services publics travaillent ensemble de manière transversale pour favoriser l'insertion professionnelle. Deux structures ont été créées à cette fin : une cellule « Emploi-Jeunes » et une commission d'insertion des diplômés. La première, qui existe depuis 1999, concerne les primo-demandeurs d'emploi,

les jeunes en recherche de stage ou de formation en alternance ; elle effectue un suivi précis et individualisé de chacun pour une mise en relation avec les entreprises de la Principauté. La seconde, créée en 2010, est destinée à favoriser l'intégration dans le tissu économique monégasque des diplômés monégasques ou ayant des attaches avec la Principauté.

LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES



Un plan quinquennal du numérique scolaire permet le déploiement des équipements les plus adaptés : salles informatiques, tablettes dans les écoles primaires, introduction de projecteurs interactifs, aménagement d'un atelier de fabrication numérique au sein des filières techniques, etc.

Formation tout au long de la vie

A tout âge, y compris adulte, la volonté ou le besoin de reconversion peuvent être satisfaits par l'accès aux ressources et conseils du centre d'information de l'éducation nationale.

L'État fait également en sorte que les demandeurs d'emploi disposent des compétences techniques et professionnelles nécessaires à un retour à l'emploi.

La période de recherche est organisée pour optimiser la jonction entre deux missions, deux employeurs, voire deux métiers. Ainsi, l'État assure et prend en charge des formations individuelles (validation des acquis de l'expérience, formations diplômantes et qualifiantes, bilans de compétences) et collectives (anglais, informatique, métiers « en tension »...).

Enfin, si le droit à la formation continue n'est pas inscrit dans la loi, les aides d'État peuvent intervenir pour la formation en entreprises et des bourses de promotion sociale. Une vigilance particulière est mise en œuvre en cas de plans de licenciements collectifs et pour les actions de formation des personnes handicapées. Le haut niveau d'éducation et la vitalité du tissu économique monégasque ont depuis longtemps permis à Monaco d'être un pays de quasi plein emploi.

LA FORMATION EN ALTERNANCE



Depuis 2011, le forum annuel de la formation en alternance permet aux jeunes de se renseigner sur les différents métiers, sur l'offre régionale en matière de formation en alternance et de rencontrer des entreprises à la recherche d'apprentis. A l'issue de cette journée, le Gouvernement Princier remet les « Trophées annuels de l'apprentissage » aux meilleurs apprentis et entreprises formatrices.

LE STAGE DE PRÉ-EMBAUCHE EN ENTREPRISE



Le stage de pré-embauche en entreprise est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans. D'une durée de trois mois, il est sans coût pour l'entreprise qui s'engage à former

le stagiaire sur un poste vacant et à lui garantir un contrat de travail de six mois minimum si le stage s'avère fructueux. L'État prend en charge un pré-salaire ainsi que la couverture sociale du jeune. Ce dispositif a permis 100 % d'insertion professionnelle à ce jour.

EN 2015-2016, POUR UNE POPULATION RÉSIDENTE DE 31.109 PERSONNES, LES ÉTABLISSEMENTS DE LA PRINCIPAUTÉ ACCUEILLAIENT 5.660 ÉLÈVES TOUS CYCLES CONFONDUS, DONT UN TIERS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER.

L'ÉTAT CONSACRE PLUS DE 11 % DE SON BUDGET À L'ÉDUCATION, QUI OCCUPE DONC UNE PLACE CENTRALE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT.

EN 2015-2016, LES ÉLÈVES DE MONACO ONT OBTENU 100 % DE RÉUSSITE AU BACCALURÉAT GÉNÉRAL, PLUS DE 98 % AU BACCALURÉAT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL ET 98 % DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET.



© UNICEF Mongolie 2015 / Tsendsuren Tumen

AU PLAN INTERNATIONAL

Selon une tradition importante de la Principauté et, comme c'est le cas au plan national, l'éducation est une priorité de la politique internationale de Monaco, membre de l'UNESCO depuis 1949. L'éducation est ainsi le deuxième secteur de coopération après la santé. Cela répond à un objectif de développement, mais aussi d'émancipation des individus et de lutte contre les extrémismes.

Dans les enceintes internationales, Monaco apporte son soutien à de nombreuses initiatives en faveur notamment de l'éducation au développement durable et aux droits de l'Homme, à l'égalité hommes-femmes, à une éducation de qualité, à la formation professionnelle et à l'éducation tout au long de la vie.

ÉDUCATION : UNICEF - MONGOLIE



Dans les zones rurales de Mongolie, la Principauté soutient l'UNICEF dans un projet visant à étendre les services d'éducation de la petite enfance aux enfants les plus défavorisés et à renforcer la participation des familles à la stimulation précoce et à la préparation à l'école. Enfants, parents, enseignants, fournisseurs de services locaux et décideurs : près de 6.000 personnes sont bénéficiaires de ce projet.



© AMADE Mondiale



Pour des raisons qui tiennent à l'histoire et à la géographie, la solidarité avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée est particulièrement importante pour la Principauté.

Monaco soutient donc les organisations internationales qui y mènent des programmes à destination des enfants. Il s'agit ainsi d'y promouvoir, par l'éducation, les valeurs de la citoyenneté et du sport et de prévenir la violence. L'autonomisation économique des femmes via la formation

professionnelle, notamment dans des secteurs innovants, est un autre engagement important.

De manière plus spécifique, la coopération monégasque en matière d'éducation tend à se concentrer sur les champs peu investis par le pays dans lequel elle intervient. Parmi ceux-ci peuvent notamment être cités les éducations pré-scolaire, informelle, des réfugiés, des personnes en situation de handicap, ou encore l'employabilité des jeunes.

Monaco intervient de manière prioritaire dans des zones géographiques délaissées. Une attention toute particulière est portée à la scolarisation de tous les enfants et à l'égalité entre les garçons et les filles. Monaco soutient les systèmes formels et informels dans les pays partenaires et a mis en place un programme de bourses scolaires d'envergure. Pour compléter la chaîne d'intervention, Monaco finance également des programmes de formation et d'insertion professionnelle qui permettent de favoriser l'emploi des jeunes.

ACCÈS À L'ÉDUCATION : APPRENTIS D'AUTEUIL – LIBAN

La Principauté appuie les Apprentis d'Auteuil et les ONG locales dans un projet de services pour les enfants, les jeunes et leurs familles en situation de précarité ou d'exclusion, dans la banlieue de Beyrouth, au Liban. Le projet prévoit : accueil, préscolaire, soutien scolaire, alphabétisation, suivi des familles, accompagnement des filles et femmes maltraitées, hébergement d'urgence. Plus de 1500 personnes peuvent bénéficier de ce suivi.

MONACO, UN ENGAGEMENT CONTINU EN FAVEUR DE LA FRANCOPHONIE

Très active au sein de l'Organisation de la Francophonie (OIF), la Principauté contribue notamment à des programmes destinés à apporter un appui aux innovations et aux réformes éducatives dans les pays francophones.

Monaco est ainsi engagé dans le soutien de programmes éducatifs au Burundi et en Mongolie (respectivement placés sous l'égide de l'UNESCO et de l'UNICEF), de lutte contre l'abandon scolaire au Maroc, de formation professionnelle et appui aux enfants en situation précaire à Madagascar, de soutien à la petite enfance en Afrique du Sud, d'éducation des enfants réfugiés au Liban, de médiathèques portatives, d'apprentissage du français et des TIC dans des Alliances françaises...

LE DÉFI SOLIDAIRE

En partenariat avec une première plateforme européenne de prêt solidaire à destination de micro-entrepreneurs, le Gouvernement Princier a lancé un projet sur 3 ans de soutien au développement

ENTREPRENARIAT : CENTRE DE FORMATION - LOUMBILA BURKINA FASO

Le pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Milan a été conçu pour être réutilisé. Il abritera prochainement un centre de formation aux premiers secours de la Croix-Rouge au Burkina Faso,

économique local dans les PMA, afin de sensibiliser les agents de l'État à la thématique du microcrédit. Une plateforme de vote dédiée a permis à chaque agent d'exprimer son choix et 52 projets de micro-entreprenariat ont été financés sur la base du résultat des votes des 800 participants.

projet conçu en lien avec la Croix-Rouge Monégasque et la Croix-Rouge Burkinabé. Il inclura aussi un centre de formation à l'hôtellerie et à la restauration pour les jeunes en difficulté, de même qu'un centre d'enseignement au sauvetage aquatique financé par la Fondation Princesse Charlène de Monaco.





ODD9 BÂTIR
**UNE INFRASTRUCTURE
RÉSILIENTE, PROMOUVOIR
UNE INDUSTRIALISATION
DURABLE QUI PROFITE
À TOUS ET ENCOURAGER
L'INNOVATION**



© DIRCOM Charly Gallo

MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DE QUALITÉ, FIABLE, DURABLE ET RÉSilIENTE

Le Gouvernement Princier a mis en place une démarche globale d'amélioration des infrastructures, notamment dans les domaines de la mobilité et de l'environnement. Celle-ci passe par une politique de déplacements ambitieuse, favorisant les transports en commun.

Tous les résidents de la Principauté, travailleurs pendulaires et touristes, ont accès à un réseau de transports en commun performant (bus, vélos en libre-service, voitures en auto-partage...), à un prix attractif, garantissant un maillage complet du territoire, ainsi qu'aux nombreuses liaisons mécanisées permettant à chacun de se déplacer à pied, en dépit d'une topographie contraignante. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche de coopération

transfrontalière avec la région voisine (Provence-Alpes-Côte d'Azur) en vue d'améliorer la qualité de vie (lutte contre toute forme de pollution, anticipation des risques environnementaux, solutions alternatives pour fluidifier les déplacements...) et de stimuler l'innovation.

Promotion d'une industrialisation durable, propre et respectueuse de l'environnement qui s'appuie sur un recours accru aux technologies et procédés industriels propres

Afin de maintenir la diversité de son tissu économique et d'accompagner l'évolution de l'industrie monégasque, le Gouvernement Princier a créé fin 2015 une entité consultative, l'« Observatoire de l'Industrie»

associant la société civile. Cet observatoire a également pour objectif d'assurer une veille sur l'évolution des réglementations européennes, ainsi que de contribuer, par ses études, aux analyses statistiques de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques (IMSEE).

En Principauté, les activités industrielles représentent environ 8% des émissions de gaz à effet de serre, en majorité dues à l'utilisation des gaz fluorés par les climatisations dans les bâtiments, les véhicules et les installations de production de froid commercial et industriel. La diminution des émissions de ce secteur devrait être effective dans les années à venir grâce au remplacement des gaz à fort pouvoir de réchauffement global (PRG) par des gaz plus vertueux.

MONACOTECH



L'incubateur/accélérateur d'entreprises MonacoTech, mis en place par l'État en collaboration avec Monaco Telecom, a pour vocation d'encourager la création et le développement d'entreprises en Principauté, notamment dans les domaines des T.I.C., de la Fin Tech et des Clean Tech.

Un autre levier d'action repose sur le développement des énergies renouvelables et notamment le développement des boucles thalassothermiques. Le développement de réseaux utilisant l'inertie thermique de la mer est en effet un enjeu prioritaire. Ces réseaux permettent de remplacer des moyens de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire présentant des rendements énergétiques plus faibles et émettant plus de gaz à effet de serre. En 2013, l'usine de production de chaud et de froid de Monaco a ainsi vu sa capacité renforcée par la création d'une boucle d'eau de mer et l'adjonction de pompes à chaleur.



© Direction de la Communication

Renforcement de la recherche scientifique, de l'innovation, de la recherche / développement et soutien de l'innovation technologique

Le Gouvernement Princier dispose de quatre outils spécifiques de financement de la recherche et développement appliquée et de l'innovation :

- La SACDE (Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprise) intervient dans le cadre de projets de développement d'entreprises innovantes, de haute technologie et à fort potentiel

de développement, par le biais de participations au capital des entreprises concernées.

- La SADEV (Société d'aide au développement) est engagée pour sa part dans le soutien aux micro-entreprises à finalité de développement social et économique durable. Ces investissements sont à la fois solidaires et économiquement fiables, mais répondent également aux lois du marché, tout en s'intégrant dans les mesures conseillées par le Pacte mondial des Nations Unies.

L'OBSERVATOIRE DE L'INDUSTRIE



L'Observatoire de l'industrie a pour mission d'aborder différentes thématiques, telles que l'immobilier, l'accompagnement de la mutation de l'industrie, la prime industrielle ou encore les outils de financement.

Dans le cadre d'une démarche de prospection volontariste, il a préconisé de favoriser l'installation en Principauté de nouvelles entreprises dans des domaines d'innovation tels que les technologies de l'information et de la communication (objets connectés appliqués, Smart City), l'industrie 4.0, les biens de consommation de luxe, la santé et le bien-être, le milieu marin ou encore la CleanTech.

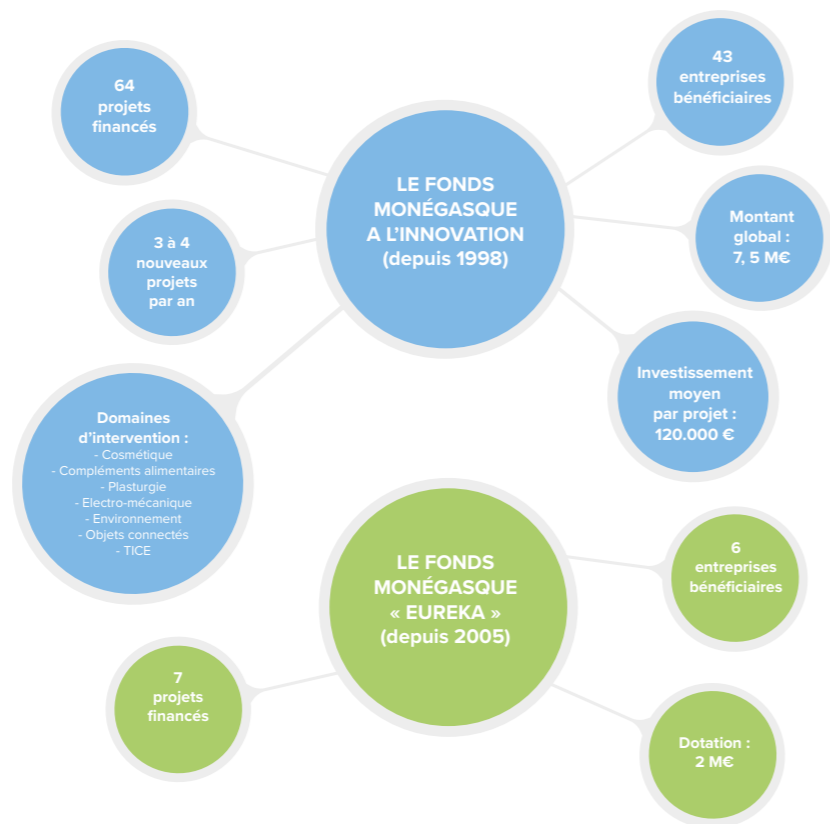
- Le Fonds Monégasque à l'Innovation finance les entreprises monégasques qui mènent des projets technologiques innovants.
- Le Fonds Monégasque « EUREKA » finance des entreprises monégasques engagées dans des projets coopératifs avec d'autres entreprises, laboratoires ou centres de recherche d'un ou plusieurs autres pays membres du réseau EUREKA (41 pays + la Commission Européenne). Ces projets doivent avoir un « access-to-market » court sur des projets technologiques très innovants.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier dispose d'outils de soutien financier améliorant les conditions d'accès et le coût des financements bancaires (bonification de taux d'intérêt et fonds de garantie) afin que les entreprises monégasques, quelle que soit leur taille, aient accès aux services financiers ainsi qu'au crédit à des conditions abordables.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est également une mesure de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises entrant dans le champ d'application de l'impôt

sur les bénéficiaires. En outre, à compter du 1^{er} septembre 2017, un incubateur/accélérateur d'entreprises, notamment dans les domaines technologiques et de l'innovation, sera mis en place par le Gouvernement Princier en partenariat avec des entreprises monégasques.

En ce qui concerne la recherche académique et fondamentale, le Centre Scientifique de Monaco (CSM) ainsi que certains laboratoires de l'hôpital public, mènent des projets innovants sur de nombreuses thématiques (biologie polaire, biologie marine, biologie médicale).



FACILITATION DE L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au plan national

Le déploiement d'infrastructures numériques constitue aujourd'hui le socle indispensable de toute politique environnementale, éducative, économique et culturelle. Pour construire ces infrastructures, plusieurs actions ont été lancées par le Gouvernement Princier. L'accès à des réseaux de communications électroniques de qualité et fiable est garanti par le déploiement de la fibre ou de technologies équivalentes et, pour le téléphone mobile, de réseaux 4/5G. Une concession de service public réglemente les conditions d'accès à ces réseaux par l'application de principes de transparence et de non-discrimination. Compte tenu de la taille du marché, les tarifs sont également encadrés, afin de garantir des coûts abordables pour les entreprises et les particuliers. Le délégataire de service public a pour obligation de fournir à tous les foyers de la Principauté un service de télévision universel de 80 chaînes, et ce gratuitement.



Au plan international

En collaboration avec l'opérateur, les satellites déployés par Monaco, à la position orbitale 52°E, permettent la diffusion de médias audiovisuels et d'accès Internet par satellite, sur une zone de couverture étendue géographiquement, ce qui favorise l'accès à l'Internet dans les pays les moins avancés.

Avec la création d'une agence spécialisée, la fiabilité des réseaux est renforcée par des mesures de sécurité numérique. Enfin, pour favoriser les échanges de données et le développement économique, la Principauté bénéficie de câbles sous-marins et de liaisons très haut débit.



ODD13 PRENDRE
D'URGENCE DES MESURES
POUR LUTTER CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET LEURS
RÉPERCUSSIONS

AU PLAN NATIONAL



©Direction de la Communication Charly Gallo

EN 2015, 30% DE L'ÉLECTRICITÉ IMPORTÉE À MONACO A ÉTÉ PRODUITE À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES. DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015, 100% DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE PAR L'ADMINISTRATION EST GARANTIE D'ORIGINE RENOUVELABLE.

35% DES VÉHICULES DE L'ADMINISTRATION MONÉGASQUE ROULENT À L'ÉLECTRICITÉ.

La préservation de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la mise en œuvre d'une économie décarbonée font partie des grandes priorités portées, depuis plus de 25 ans, par S.A.S. le Prince Albert II dans les instances internationales comme dans Ses échanges avec les responsables économiques et politiques de la Planète.

Cet engagement majeur du Souverain implique toute la Principauté de Monaco, résolue à mettre en œuvre une politique énergétique intégrant les Objectifs de Développement Durable. Dans le cadre de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco devait réduire de 8% les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. En 2012, elle avait réduit ses émissions de

13,2%, dépassant déjà ce premier objectif. A ce stade de la deuxième période du Protocole (2013-2020), les résultats sont particulièrement encourageants, puisque les émissions de 2014 ont diminué de 21,14% par rapport à 1990.

Lors de la COP 21, la Principauté de Monaco a encore renforcé ses engagements, en fixant un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui place la Principauté sur la trajectoire de l'objectif fixé par S.A.S le Prince Souverain : celui d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Ces nouveaux objectifs impliquent cependant un rythme de réduction quatre fois plus rapide que celui suivi jusqu'à présent, ce qui ne pourra être atteint que

par un changement profond des modes de production et de consommation de l'énergie. La conviction de la Principauté est que cela peut se faire sans entraver son développement économique et en créant, au contraire, de nouvelles opportunités.

MARCHÉ DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En 2012, le Gouvernement Princier a initié un partenariat avec une entreprise allemande afin de réaliser une expérimentation de contrat de performance énergétique sur un pool de bâtiments publics. L'amélioration de l'efficacité énergétique a été de 25% en 2014 pour la première année de mesure de la performance et de 27% pour l'année 2015.

LES BOUCLES THALASSOTHERMIQUES



Le développement de réseaux utilisant l'inertie thermique de la mer est un enjeu prioritaire, puisqu'ils permettent de remplacer des moyens de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire présentant des rendements énergétiques plus faibles et émettant plus de gaz à effet de serre. En 2013, l'usine de production de chaud et de froid implantée à Monaco a ainsi vu sa capacité renforcée par la création d'une boucle d'eau de mer et l'adjonction de pompes à chaleur. En raison de son succès, des études d'implantation de deux boucles supplémentaires ont été lancées récemment.

Pour atteindre ces objectifs, la Principauté doit agir sur les trois secteurs principaux des émissions de GES à Monaco, qui comptent chacun pour environ un tiers : le transport routier, le traitement des déchets et les dépenses énergétiques dans les bâtiments.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement Princier a choisi de mettre en œuvre un Plan Énergie Climat, ayant pour objectifs stratégiques la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables.

Cette démarche a obtenu, en 2014, la certification European Energy Award, qui récompense les territoires engagés dans un processus de management par la qualité dans leur politique énergie climat.

Le plan d'actions établi pour la période 2014-2018 vise à consolider les démarches déjà entreprises.

Maîtrise de la demande en énergie

Une feuille de route a été mise au point afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti et de diminuer le recours aux énergies fossiles. Elle prévoit le renforcement de la réglementation thermique et l'interdiction totale des chaudières fioul.

L'État a, par ailleurs, engagé dès 2003, une politique de maîtrise de la demande en énergie de ses bâtiments publics, avec :

- la mise en œuvre systématique de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans tout projet de construction publique et, pour les plus récents, la certification Très Haute Performance Énergétique (THPE) ou Bâtiment Basse Consommation (BBC) ;

- la gestion et le suivi énergétique de ses bâtiments, qui ont déjà permis de réduire de 30% les consommations énergétiques et seront généralisés à l'ensemble des bâtiments publics.

Développement des énergies renouvelables

En Principauté, la production d'énergie renouvelable est assurée par la valorisation énergétique des déchets, les pompes à chaleur sur eau de mer et l'énergie solaire. A elles seules, les pompes à chaleur sur eau de mer produisent près de 20 % de la consommation totale d'énergie.

Afin de réduire les émissions dues à l'incinération des déchets, la Principauté a intensifié la collecte sélective et mis l'accent sur l'élimination « à la source » du carbone fossile dans les déchets.

Lorsque les déchets sont incinérés, l'énergie produite par leur combustion au sein de l'usine de traitement est valorisée sous forme d'électricité (auto-consommée par l'usine, ou utilisée pour alimenter le réseau électrique urbain), ou de vapeur d'eau.

Ce système alimente une usine de production de chaud et de froid permettant le chauffage et la climatisation de la majorité des immeubles d'un quartier représentant environ 20 % du territoire national. Pour ce qui est de l'énergie solaire, le développement des installations photovoltaïques est aujourd'hui une priorité du Gouvernement Princier.

MOBEE : UN SYSTÈME D'AUTO-PARTAGE ÉCOLOGIQUE ET INNOVANT



En 2014, la Principauté a mis en place le système d'auto-partage MOBEE, composé uniquement de micro-voitures électriques. En plus d'être écologique, MOBEE est un système innovant fonctionnant en freefloating, qui permet à l'utilisateur de géolocaliser les véhicules disponibles à l'aide de son téléphone mobile et lui offre la souplesse de prendre ou laisser son véhicule là où il le souhaite.



© Palais Princier Gaetan Luci

Des subventions (pouvant atteindre 30%) ont donc été créées pour inciter à l'installation de systèmes de production solaire thermique, ou pour la production d'électricité photovoltaïque. Le tarif de rachat (fixé à 0,36 €/kWh pour les toitures plates, et à 0,53 €/kWh pour les autres) est garanti pour une durée de 15 ans.

Afin d'assurer et de renforcer la production locale d'énergie, le Gouvernement Princier déploie les installations solaires thermiques et photovoltaïques sur ses programmes de construction et de rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques.

La mobilité propre

Avec plus de 18.000 habitants au km², la Principauté de Monaco est le pays le plus dense du monde. Il est, dès lors, essentiel de mener une politique de mobilité favorisant les transports en commun, les véhicules écologiques et les déplacements doux. Les résidents de la Principauté, travailleurs pendulaires

et touristes ont accès à un réseau de transports en commun durable (bus hybrides, voitures électriques en auto-partage, vélos en libre-service...), ainsi qu'à des liaisons mécanisées permettant à chacun de se déplacer à pied, en dépit d'une topographie contraignante. La création de parkings de forte capacité aux frontières monégasques vise à inciter les conducteurs (actifs pendulaires et touristes notamment) à délaissier leur voiture à l'entrée de Monaco et à privilégier des modes doux pour se déplacer à l'intérieur de la Principauté.

Afin de promouvoir l'acquisition de véhicules propres, le Gouvernement Princier a mis en place une subvention particulièrement incitative, pouvant atteindre 30% du prix d'un véhicule électrique. Quant aux véhicules hybride-essence, ils bénéficient d'une subvention progressive selon la technologie utilisée et le taux d'émission de CO₂, dans la limite de 110 g/km.

PARTENARIAT AVEC LE CEA



Monaco a signé en 2013 un accord-cadre de coopération avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives français (CEA). Cet accord a déjà donné lieu à deux contrats de coopération, le premier en matière d'optimisation des réseaux chaud et froid et le second concernant le traitement des déchets et la valorisation du CO₂.

LA MISSION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE FONDS VERT NATIONAL



Afin de renforcer les actions du Plan Énergie Climat et d'atteindre les objectifs fixés pour 2030, S.A.S. le Prince Albert II a décidé de créer une Mission pour la Transition Énergétique qui est en charge de développer les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables et de conduire des plans de rénovation énergétique. Pour accompagner ce dispositif, un Fonds Vert National a été créé en 2016. Ce fonds a vocation à fournir les moyens financiers d'une action de long terme pour réussir la transition énergétique. En mars 2017, la Principauté a publié son Livre blanc pour la Transition Énergétique. Ce document fondateur permettra à l'ensemble de la communauté monégasque d'œuvrer collectivement à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

AU PLAN INTERNATIONAL

Sous l'autorité de S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté de Monaco a fait de la lutte contre les changements climatiques un axe prioritaire de sa politique extérieure. Ce grand défi de notre monde nécessite, en effet, une action collective qui doit, dans la mesure du possible, aller au-delà du principe de responsabilité historique des États ayant contribué aux émissions de gaz à effet de serre.

Lors de la COP21, à Paris, en 2015, Monaco a ainsi plaidé en faveur de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant et durable, applicable à l'ensemble des Parties.

La Principauté s'est également engagée pour d'autres sujets liés au changement climatique :

- La situation des océans face au changement climatique, sujet pour lequel le Gouvernement Princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont défendu le principe d'un rapport spécial du GIEC. La réunion de cadrage de ce rapport s'est tenue en Principauté en 2016.
- La prise en compte de l'égalité des sexes face aux effets du changement climatique.

SUR LA PÉRIODE 2015–2017, LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE MONACO AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT REPRÉSENTE 26 EUROS PER CAPITA.

Les conséquences du climat sur la santé humaine. La Principauté a activement participé aux négociations ayant abouti, le 11 octobre 2016, à l'adoption de la « Déclaration de Monaco » intitulée « La santé dans toutes les politiques, la santé dans tous les ODD, appel à l'action sur le changement climatique » par les petits pays membres de la région européenne de l'OMS, dans le cadre de la stratégie Santé 2020.

Au cours de la COP21, Monaco a également décidé de rejoindre un groupe informel dénommé la « High Ambition Coalition », lancé à l'initiative des Iles Marshall.

Cette coalition s'est positionnée en faveur d'un accord juridiquement contraignant établissant un objectif clair à long terme, cohérent avec les préconisations scientifiques, introduisant un mécanisme de révision (cycle de 5 ans) des engagements étatiques et créant un système unifié de reporting et de vérification des progrès réalisés.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a déposé Lui-même l'instrument de ratification de l'Accord de Paris le 24 octobre 2016 auprès de S.E. M. Ban Ki-Moon, alors Secrétaire Général des Nations Unies.

Le Gouvernement Princier poursuivra ses efforts afin que l'Accord de Paris puisse bénéficier de règles et modalités d'application robustes permettant son effectivité dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne son engagement financier, la Principauté utilise, à la fois, les canaux multilatéral et bilatéral. Sur le plan multilatéral, le Gouvernement Princier a souhaité contribuer au Fonds Vert pour le Climat dès le début de son opérationnalisation. Cette contribution a été versée exclusivement sous forme de don. Sur le plan bilatéral, le Gouvernement Princier a développé des actions de soutien dans le domaine de l'adaptation et du renforcement de capacités auprès des pays les plus vulnérables, et notamment des Petits États Insulaires en Développement (PEID), principalement impactés par ce phénomène. Une attention particulière est également accordée à la problématique des déplacés environnementaux.

A l'occasion de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris, le 22 avril 2016, au siège des Nations Unies, la Principauté de Monaco s'est engagée à accroître le niveau de son soutien financier, ce qu'elle fera, à compter de 2018, en intensifiant sa politique d'Aide Publique au Développement (APD).



ODD14 CONSERVER
ET EXPLOITER DE MANIÈRE
DURABLE LES OCÉANS,
LES MERS ET LES
RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE



© Direction de la Communication Manuel Vitali

AU PLAN NATIONAL

Les Aires Marines Protégées

« Les Aires Marines Protégées incarnent aujourd'hui la seule solution pérenne, viable pour tous, écologiquement responsable et financièrement pertinente. C'est pourquoi, il faut les développer, et le faire vite, avant qu'il ne soit trop tard. Il nous faut trouver les moyens d'aller bien au-delà de l'objectif des 10% fixés à Aichi – alors même que cet objectif, en l'état actuel, paraît difficile à atteindre ». (S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors de la conférence « Our Ocean » qui s'est tenue à Valparaiso, Chili, les 5 et 6 octobre 2015).

C'est dans cet esprit que la Principauté de Monaco, la France et l'Italie ont créé le sanctuaire Pelagos, sur 87.500 km². Reconnu en tant qu'ASPIM (Aire Spécialement Protégée d'Importance

Réchauffement climatique, menaces contre la biodiversité, fragilisation des écosystèmes, surexploitation, pollution : les océans concentrent les principaux problèmes dont souffre notre monde. Mais ils recèlent également des ressources en très grand nombre, que l'humanité se doit d'exploiter de manière durable pour assurer son avenir, sur une planète devenue trop petite. Avec un espace maritime 36 fois supérieur à son territoire terrestre et une côte qui abrite deux réserves naturelles, la Principauté

de Monaco est tout entière tournée vers la mer. Cette orientation irrigue une grande part des activités de la Principauté, comme elle a nourri son histoire.

Le Prince Albert 1^{er} avait en effet ouvert la voie à cette attention particulière à la mer, à sa connaissance et à sa protection. Un siècle plus tard, S.A.S. le Prince Albert II a fait de la gestion durable des mers, des océans et de leurs ressources un champ prioritaire de la politique nationale et internationale de Monaco.

LA PROTECTION DU THON ROUGE

Espèce emblématique de Méditerranée et faisant l'objet d'un commerce international particulièrement destructeur, le thon rouge de Méditerranée menaçait de disparaître. Sous l'autorité de S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté a interdit la vente de thon rouge dans ses restaurants, en même temps qu'elle lançait une offensive diplomatique auprès de la CITES, en faveur de l'interdiction de la commercialisation du thon rouge. Cette initiative, qui a recueilli de nombreux soutiens, n'a finalement pas permis l'adoption de mesures d'interdiction, mais elle a enclenché une prise de conscience importante. La Principauté a finalement convaincu l'ICCAT de diminuer très sensiblement les quotas de pêche. Les stocks de thon rouge de Méditerranée sont aujourd'hui en phase de régénération.

Méditerranéenne), le Sanctuaire Pelagos constitue la plus grande aire marine protégée de Méditerranée et la seule et unique AMP internationale dédiée à la protection des mammifères marins. Son Secrétariat Permanent est hébergé en Principauté.

Les mêmes États avaient mis en place, dès 1976, l'Accord RAMOGE, instrument de coopération scientifique, technique, juridique et administrative de prévention et de lutte contre la pollution entre les zones maritimes de la Région française Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté et de la Région italienne Ligure.

En outre, malgré ses 2 km², le plus petit État membre des Nations Unies dispose de deux réserves naturelles marines :

• La réserve du Larvotto, d'une surface de 33 hectares, créée en 1978, est principalement destinée à la conservation et à la valorisation d'herbiers de posidonies, espèce endémique de Méditerranée.

• La réserve des Spélugues, dite « tombant à corail », créée en 1986, est principalement destinée à la protection d'habitats et d'espèces emblématiques de la Méditerranée, telles que le corail rouge, les éponges, et les mérours.

Un réseau d'acteurs de premier plan

La politique en faveur des océans de S.A.S. le Prince Albert II et de Son Gouvernement est reprise par une grande partie de la Communauté monégasque, des acteurs du secteur privé et du milieu associatif.

La Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Institut Océanographique-Fondation Albert 1^{er}, Prince de Monaco, le Centre Scientifique de Monaco (CSM) sont ainsi des acteurs majeurs de la protection des mers et des océans.

Cette communauté d'acteurs est notamment rassemblée pour la Monaco Blue Initiative, think tank international co-animé par l'Institut océanographique et la Fondation Prince Albert II de Monaco et réunissant experts, décideurs économiques et politiques de haut niveau. Chaque année, la réunion de la Monaco Blue Initiative explore les nouveaux défis de la protection des océans et de leur gestion durable et les solutions innovantes pour y répondre.

De nombreuses autres initiatives viennent nourrir cette mobilisation, comme l'a

LE PROGRAMME « LES EXPLORATIONS DE MONACO »



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a lancé le 4 avril 2017 « les Explorations de Monaco ».

Durant trois années de navigation et d'explorations, la Principauté va mettre à la disposition de la communauté scientifique internationale une plateforme scientifique et de médiation itinérante, le navire Yersin, sur laquelle se succéderont des chercheurs internationaux.

« Les décisions que nous devons prendre pour le futur de notre planète s'appuient sur la connaissance. » a indiqué le Souverain lors du lancement. « ..En renouant avec le principe des explorations scientifiques en mer nous fournissons de nouveaux éléments concrets étayant les messages d'alerte, de sensibilisation et d'éducation ».

Ce programme renoue avec la tradition qui, du Prince Albert 1^{er}, considéré comme le père de l'océanographie moderne, jusqu'au Commandant Cousteau, a permis à Monaco de jouer une place à part dans le monde des sciences de la mer.

révélé, en 2017, la première édition de la « Monaco Ocean Week », moment de sensibilisation rassemblant à travers 32 événements des acteurs locaux et internationaux, associatifs, institutionnels, investisseurs et partenaires de la Principauté, autour de cette thématique.

La lutte contre les déchets plastiques

L'impact des déchets plastiques sur les écosystèmes marins et, au-delà, sur la santé

humaine, est un phénomène particulièrement préoccupant, en Méditerranée. En effet, plus encore que dans les autres mers et océans de la planète, cette mer semi-fermée concentre un nombre particulièrement important de pollutions.

C'est pourquoi Monaco est engagé dans la lutte contre ces déchets. Depuis 2016, les sacs de caisse en matière plastique à usage unique sont interdits dans les commerces de la Principauté.

Au 1^{er} janvier 2017, cette interdiction a été étendue à tous les sacs en matière plastique destinés à l'emballage de marchandises. Au 1^{er} janvier 2020, tous les ustensiles jetables en plastique seront interdits. En 2014, le programme « Commerce engagé », a été mis en œuvre pour favoriser une économie locale générant moins d'emballages, moins de déchets et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Un panel d'acteurs concernés par la pollution plastique en mer s'est, par ailleurs, réuni à Monaco, les 10 et 11 mars 2015. Après avoir dressé un état des lieux de la pollution plastique en mer Méditerranée, il a mis en avant un certain nombre d'actions concrètes permettant de lutter contre ce phénomène.

Ces débats ont abouti à la « Déclaration de Monaco, pour agir contre la pollution plastique en Méditerranée » et à la création de la Task Force « Beyond Plastic Med » qui a permis de faire émerger et de soutenir des projets locaux de lutte contre les pollutions plastiques émanant des sociétés civiles des pays riverains de la Méditerranée.



© Direction de la Communication Charly Gallo

L'acidification des Océans

L'acidification des océans, qui est une conséquence du changement climatique, menace dès à présent de nombreuses espèces, en particulier de coquillages, et hypothèque les modes de subsistance de milliards de personnes à travers le monde. Son impact économique et social, aggravé par les phénomènes climatiques extrêmes, est potentiellement dévastateur.

En 2008, S.A.S. le Prince Albert II a, parmi les premiers, alerté la communauté internationale sur ce danger méconnu. La « Déclaration de Monaco », co-signée par 150 scientifiques originaires de 26

pays, a permis d'interpeller les décideurs politiques et d'encourager les efforts de recherche dans ce domaine.

Le laboratoire de l'AIEA consacré à l'acidification des océans est désormais hébergé en Principauté.

En 2014, l'Association Monégasque sur l'Acidification des Océans (AMAO) a été créée. Elle permet de coordonner les activités d'organismes monégasques dans ce domaine (Fondation Prince Albert II de Monaco, Centre Scientifique de Monaco, et Institut Océanographique). En outre, le CSM et le Laboratoire de l'Environnement de l'AIEA basé à Monaco

**AVEC UN ESPACE MARITIME
36 FOIS SUPÉRIEUR À SON
TERRITOIRE TERRESTRE ET UNE
CÔTE QUI ABRITE DEUX AIRES
MARINES PROTÉGÉES,
LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
EST TOUT ENTIÈRE TOURNÉE
VERS LA MER.**

ont uni leurs compétences pour créer, en Principauté, des ateliers consacrés à l'impact économique de ce phénomène.

Ainsi le prochain «workshop» aura lieu du 15 au 17 octobre 2017. Il accueillera une cinquantaine de chercheurs de tous horizons, avec notamment un accent mis sur la multidisciplinarité. Des intervenants locaux, des ONG et des entités telles l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (IFRECOR) seront également présents.



AU PLAN INTERNATIONAL

SA.S. le Prince Albert II a placé la protection des mers et des océans au centre de Sa politique étrangère. Cet engagement majeur et constant est au cœur de très nombreuses initiatives portées depuis des années par le Prince Souverain et par la Principauté dans les enceintes multilatérales. Il a conduit Monaco à introduire et à soutenir lors de la Conférence Rio+20, en 2012, la définition d'un Objectif de Développement Durable consacré aux mers et océans. Il a également suscité plusieurs actions bilatérales et généré des efforts importants en matière de recherche.

Monaco est l'État dépositaire de plusieurs accords maritimes internationaux. Il en est ainsi de l'Accord relatif à la protection des eaux du littoral méditerranéen (RAMOGE), de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), de la Commission Internationale pour

l'Exploration Scientifique de la Méditerranée (CIESM) et du Secrétariat de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) dont elle est dépositaire du texte constitutif (la convention hydrographique internationale). Dans la tradition de soutien à la communauté scientifique initiée par le Prince Albert 1^{er}, la Principauté apporte également un appui résolu aux initiatives permettant une meilleure connaissance de l'état des mers et océans, comme en témoigne l'accueil, sur le territoire national, du siège des laboratoires de l'environnement de l'AIEA.

S'agissant des actions en faveur de la biodiversité marine, la Principauté de Monaco plaide en faveur de mesures de conservation déliées de tout intérêt économique. Après son initiative importante en faveur du thon rouge de Méditerranée, Monaco a ainsi été à l'initiative de l'inscription de l'Anguille Européenne (*anguilla anguilla*)

à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, adoptée, en 2014, à Quito (Equateur), à l'occasion de la 11^{ème} Conférence des Parties.

TRUSTFUND / FONDS FIDUCIAIRE SUR LES AMP DE MÉDITERRANÉE



Afin de développer ce mécanisme de protection, la Principauté de Monaco, la France, la Tunisie, et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont créé l'association pour le financement durable des Aires Marines Protégées (AMP) de Méditerranée, qui s'appuie sur un fonds fiduciaire. Sa vocation est d'intervenir dans l'ensemble de l'éco-région méditerranéenne, avec une attention particulière pour les rives Est et Sud, afin d'y favoriser le développement d'aires marines protégées et leur fonctionnement en réseau, gage d'une plus grande efficacité.



© Direction de l'Environnement - Raphaël Simonet

Monaco participe activement aux réunions du comité préparatoire à l'élaboration d'un Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, et entend y apporter une contribution substantielle. Cet accord aura pour but de remédier aux lacunes du régime juridique actuel de ces zones. Il devrait, ainsi, pouvoir assurer une gouvernance globale qui permette de lutter efficacement contre la dégradation des écosystèmes marins et la perte de leur biodiversité.

Consciente de l'enjeu global de cette préservation, la Principauté se mobilise à un double niveau. Sur le plan multilatéral, le Gouvernement Princier a noué différents partenariats afin d'appuyer, le plus largement possible, la mise en œuvre de cet objectif. On peut citer les exemples suivants :

- Problématique de la pêche : partenariat pour la mise en œuvre du programme cadre de la Commission générale des pêches en Méditerranée.

PARTENARIAT ENTRE MONACO ET LE PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

En 2015, le Gouvernement Princier a initié un partenariat avec le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), organisation intergouvernementale qui regroupe 26 États et territoires océaniques dont le siège est basé à Apia (Samoa). Le soutien financier de Monaco permet de mettre en place une approche intégrée de la surveillance de l'acidification des océans, de stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales et des actions concrètes d'adaptation à l'acidification des océans.

- Enjeu du tourisme durable : appui aux initiatives de la Francophonie en faveur des Petits États Insulaires en Développement (PEID).
- Question de l'acidification des océans : partenariat avec le Programme régional océanien de l'environnement.
- Objectif de préservation des espèces marines : partenariat pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Sur le plan bilatéral, la Principauté de Monaco collabore et soutient directement les Petits États Insulaires en Développement (PEID), contribuant activement à leur développement durable.

MONACO ET LE GIEC

En 2016, à Nairobi, les États membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont approuvé l'établissement de trois Rapports Spéciaux, dont un dédié aux interactions entre le climat, l'océan et la cryosphère, pour lequel Monaco s'est fortement mobilisé. La réunion de cadrage de ce Rapport Spécial, qui devrait être présenté aux Parties en 2019, a eu lieu, à Monaco, en décembre 2016.



© Direction de la Communication

PARTENARIAT ENTRE MONACO ET L'INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

Depuis 2015, Monaco soutient l'initiative de la Francophonie pour un tourisme durable dans les Petits États Insulaires en Développement. Ce programme permet

à ces États de bénéficier de la mise en place de projets pilotes sur le tourisme durable (ex. Haïti, Madagascar), de la découverte de technologies innovantes, de la mobilisation d'experts et de l'accompagnement des communautés locales pour le déploiement de projets éco-touristiques. Une sensibilisation aux enjeux majeurs comme la lutte contre le plastique est également menée.

TRUSTFUND / FONDS FIDUCIAIRE SUR LES AMP DE MÉDITERRANÉE

Afin de développer ce mécanisme de protection, la Principauté de Monaco, la France, la Tunisie, et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont créé l'association pour le financement durable des Aires Marines Protégées

(AMP) de Méditerranée, qui s'appuie sur un fonds fiduciaire.

Sa vocation est d'intervenir dans l'ensemble de l'éco-région méditerranéenne, avec une attention particulière pour les rives Est et Sud, afin d'y favoriser le développement d'aires marines protégées et leur fonctionnement en réseau, gage d'une plus grande efficacité.



ODD17 PARTENARIAT
MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



© Direction de la communication Charly Gallo

Soucieuse de promouvoir un développement durable, juste et équilibré pour tous, la Principauté de Monaco consacre des efforts importants à l'Aide Publique au Développement (APD) : en 2020, son soutien financier atteindra plus de 500 euros par habitant. Ces aides ne pèsent pas sur l'endettement des pays en développement et sont totalement indépendantes de tout intérêt économique direct. Tous les projets soutenus le sont par ailleurs en respectant la souveraineté et l'autorité de chaque pays partenaire. Construite en collaboration avec des agences publiques et privées, la stratégie monégasque de coopération s'inscrit également dans cet Objectif. Monaco a ainsi établi des partenariats :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES – INSTITUT PASTEUR

Monaco soutient le programme BIRDY de l'Institut Pasteur, à Madagascar, pour lutter contre la résistance aux antibiotiques qui augmente la mortalité associée aux infections, notamment chez les nouveau-nés. Ce projet a vocation à être étendu vers d'autres pays à faible revenu. Il permet aussi de renforcer la prise en charge des enfants concernés et de former de jeunes scientifiques à la recherche dans les pays considérés.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Le montant de l'Aide Publique au Développement monégasque est en hausse depuis 2013. Le prochain plan stratégique prévoit d'accroître le rythme de cette hausse jusqu'en 2020. Monaco consacre plus de 60 % du montant de son APD aux Pays les Moins Avancés (PMA). Il doit être souligné que l'APD monégasque est exclusivement composée de subventions, afin de ne pas peser sur la dette des pays partenaires, ceci indépendamment de tout intérêt économique que la Principauté pourrait avoir dans les pays où elle apporte son aide.

INVESTISSEMENT DANS LES PMA : INVESTISSEURS ET PARTENAIRES, SOUTIEN AU TISSU DES PME

La Principauté de Monaco soutient une organisation privée, « Investisseur et Partenaire », pour structurer et appuyer des équipes de gestion basées au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Sénégal et à Madagascar. Ces équipes sont chargées d'accompagner des Petites et Moyennes Entreprises (PME), afin d'avoir un effet structurant durable sur les tissus entrepreneuriaux des économies africaines.

- avec les agences onusiennes (OMS, HCR, PAM) sur des programmes multi-pays ;
- avec les autorités nationales et locales des pays concernés ;



- avec les organisations de la société civile et le secteur privé dans les pays partenaires et en Principauté.

La Principauté s'est également dotée d'une structure dédiée à l'économie solidaire, la société d'aide au développement (SADEV), qui agit en prise de participation dans des structures à impact social élevé. La Coopération monégasque mise sur la valeur ajoutée de toutes ces structures pour accompagner des actions de développement.

Par ailleurs, il doit être noté qu'entre 15 % et 20 % de l'APD monégasque est versée aux enceintes internationales dans le but de contribuer à la mise en œuvre de leur programmation en faveur des pays les moins avancés.

Ce soutien financier vise, en particulier, le renforcement de capacités des pays ciblés. À ce titre, Monaco est partenaire de nombreuses organisations internationales, telles que l'Organisation Internationale

PARTENARIAT MULTI PARTITE : ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINÉ POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Monaco participe au dispositif de lutte contre les catastrophes et crises alimentaires du Gouvernement du Niger, en lien avec les coopérations bilatérales de l'Union Européenne, des États-Unis, de certains États européens et des agences des Nations Unies. Son objet est de permettre aux ménages et groupes cibles un accès à une alimentation saine, la réduction de la mortalité et de la morbidité liées à la malnutrition, la diversification et la protection des ménages vulnérables. Il concerne 17.000 femmes enceintes et allaitantes, ainsi que 44.000 enfants âgés de 6 à 23 mois.

de la Francophonie (OIF) et l'Union pour la Méditerranée (UPM), dont les axes prioritaires d'action sont le renforcement des mécanismes de coopération nord-sud, sud-sud et triangulaires.

Évaluation du niveau d'atteinte actuel des 17 Objectifs de Développement Durable

La partie précédente du rapport a illustré les efforts de la Principauté pour viser huit des dix-sept Objectifs de Développement Durable.

Mais le travail qui a été réalisé par la Principauté de Monaco ne s'est pas focalisé sur ces seuls ODD. Un important travail d'évaluation a également été réalisé par chacun des Départements ministériels compétents sur la base des 169 cibles et en essayant de tenir compte au mieux, en fonction de leur disponibilité, des indicateurs proposés par l'ONU.

Ce travail constitue l'état d'évaluation initial de la réalisation des ODD au niveau de la Principauté. L'état d'atteinte des ODD sera régulièrement réévalué de manière à progresser, en tant que de besoin, dans le sens souhaité.

Le graphique ci-après présente de façon synthétique cet état initial par ODD, selon un code couleurs fait de vert pour un objectif atteint, de jaune pour un objectif partiellement atteint et de rouge pour un objectif non atteint.

13 ODD sont d'ores et déjà considérés comme atteints et 4 ne le sont que partiellement.

1	Pas de pauvreté	✓
2	Faim « Zéro »	✓
3	Bonne santé et bien-être	✓
4	Éducation de qualité	✓
5	Égalité entre les sexes	🟡
6	Eau propre et assainissement	✓
7	Énergie propre et d'un coût abordable	✓
8	Travail décent et croissance économique	✓
9	Industrie innovation et infrastructure	🟡
10	Inégalité réduites	✓
11	Villes et communautés durable	✓
12	Consommation et production responsable	🟡
13	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	✓
14	Vie aquatique	✓
15	Vie terrestre	✓
16	Paix, justice et institution efficaces	✓
17	Partenariat pour la réalisation des objectifs	🟡

✓ atteint 🟡 partiellement atteint

Conclusion et étapes suivantes

Ainsi que l'énonçait S.A.S. le Prince Albert II dans Son allocution du 26 septembre 2015 au Sommet des Nations Unies sur le développement durable, « *le devenir de l'homme ne peut se concevoir sans celui de la planète* ».

Ainsi Sa détermination à endosser l'Agenda 2030 pour le développement durable repose sur Ses actions de Chef d'État mais également sur Ses convictions profondes et Ses expériences personnelles.

Les politiques de la Principauté à cet égard s'inscrivent dans une tradition séculaire d'ouverture sur le monde et de partage avec les plus vulnérables.

En partenariat avec la société civile, les engagements de Monaco ont toujours visé à promouvoir un développement harmonieux apte à lutter contre la pauvreté et à restaurer la dignité des laissés pour compte et des victimes, toujours plus nombreuses, d'extrémisme ou encore de catastrophes naturelles.

Le travail réalisé par les Autorités monégasques pour préparer l'examen de la revue nationale de la Principauté se place pleinement dans la continuité des mesures déjà prises.

La méthodologie mise en place pour l'analyse nationale des Objectifs de Développement Durable et le suivi qui sera assuré tout au long de l'Agenda 2030 constituent des outils qui viennent utilement compléter les actions déjà mises en œuvre par Monaco.